



Présents : M. CALARNOU Jean-François, M. PONTU Jacques, Mme GUILLOU Gwenaëlle, M. GUEGUEN Yvon, Mme GRALL Florence, Mme LE MESTRE Caroline, M. ROZEC Yvon, Mme REUNGOAT Marie-Claire.

Absents : Alexandre QUÉMÉNER, André SÉITÉ et Pierre MILIN.

Procurations : Arnaud EDERN à Jean-François CALARNOU. Mickaël QUÉAU à Jacques PONTU.

✓ **Création d'une régie de recettes location de salles**

A la demande de Mme GUENNEC, trésorière, et dans l'obligation de créer une régie afin de pouvoir encaisser les chèques de réservation de la salle Valy Gaër, une régie est créée, Elodie LAURANS est nommée régisseur et Caroline LE MESTRE est sa suppléante.

✓ **Intégration des résultats du CCAS**

Suite à la dissolution du CCAS fin 2017, les excédents du CCAS ont été intégrés au budget communal comme suit : En fonctionnement +285.88 € en dépenses imprévues +285.88€ en excédent de fonctionnement. En investissement +33 030.80 € en installations ; + 33 030.80 € en excédent d'investissement.

✓ **Subventions 2018**

AFM Téléthon	100 €	Génération Mouvement	500 €
Amicalement votre	80 €	Jumelage Sibiril Mieussy	100 €
Association chasseurs	200 €	Les Restaurants du cœur	150 €
A.S.A.D.	100 €	Paotred ar kuz eol	150 €
Comité des Fêtes	1000 €	Secours Catholique	100 €
Croix d'or	100 €	SNSM Cléder	100 €
Familles rurales	300 €	Tréfla culture	500 €
France Alzheimer	100 €	UNC AFN	400 €

✓ **Recensement de la population 2018**

Le recensement de la population se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019, Elodie LAURANS est désignée coordonnatrice de l'enquête et sera l'interlocutrice avec l'INSEE tout au long de cette collecte.

Un poste d'agent recenseur a été créé, il sera nommé par arrêté courant septembre.

Les crédits au recensement seront inscrits lors du budget 2019.

✓ **Contrat groupe prévoyance**

La commune de Tréflaouénan se joint à la procédure sur le risque prévoyance du Centre de gestion du Finistère. La commune donne mandat au CDG afin de réaliser la consultation.

✓ **Transport scolaire communal**

Depuis le 1^{er} septembre 2017, c'est la région Bretagne qui assure la compétence transport scolaire. Le Maire est autorisé à signer une convention avec la région Bretagne qui nous confie l'organisation du transport scolaire sur Tréflaouéan.

Le contrat avec le taxi ROSEC se terminant fin d'année scolaire 2018. Une consultation est également lancée afin d'obtenir des nouveaux devis.

✓ **Forfait communal**

Afin d'éclaircir le versement du forfait communal à l'école Notre Dame de Lourdes, il est décidé d'attribuer un montant par élève. Pour l'année scolaire 2017/2018 ce montant est de 938 € par enfant soit 48 776 €.

Le nombre d'élèves sera transmis par l'école au mois de septembre de chaque rentrée.

✓ **Bâtiment Ty Jarlou**

Fin 2017, Mme RODIER a dénoncé son bail. Elle va cesser son activité au 30 juin 2018. Afin de laisser le temps à Mme RODIER de déménager la commune va établir une convention d'occupation précaire pour le mois de juillet.

Le conseil municipal a décidé d'acquérir la licence IV au prix de 2000 € en vue de la rétrocéder à un futur acquéreur ou à un exploitant de l'établissement.

Le conseil délibère à l'unanimité pour la mise en vente du bâtiment à hauteur de 80 000 €.

✓ **Travaux Voie communale n°1**

Le marché va être lancé pour l'aménagement et la mise en sécurité de la voie communale entre le foyer et Kerbalanec. Les travaux débuteront courant septembre-octobre.

Les plans sont consultables en mairie.

✓ **Questions diverses**

Le maire fait part de la demande de mutation de Jérôme BOUREL pour la commune de Plouéan. Sa prise de poste aurait lieu au 1^{er} août 2018.

Un abribus a été posé à Quéran, les tracés seront effectués afin d'assurer la sécurité.

Caroline LE MESTRE donne rapport de la réunion de l'OGEC.

L'école souhaite la participation de la commune au salaire de Mariya MARC à partir de la rentrée scolaire de 2019/2020 et 2020/2021. Cette dernière n'étant plus éligible au nouveau dispositif PEC. La commune participera à hauteur de 20 000 € au total. Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à cette demande. Les conditions seront

Jacques PONTU fait part des dossiers en cours :

- La réalisation du point à temps, il est prévu de rencontrer une entreprise pour effectuer les travaux.
- L'entreprise MOYSAN interviendra sur les bâtiments courant septembre afin d'effectuer la mise aux normes de l'électricité.

Il présente également la carte de Mégalis Bretagne, concernant le déploiement de la fibre à l'échelle de Haut-Léon Communauté. Tréflaouéan est concerné par la phase 2, mais à ce jour nous n'avons aucune échéance.

La séance est levée à 22h00.